

➤ **Salles-la-Source**

Cascade : l'audience ajournée

L'audience au civil, qui devait se tenir hier à Rodez (*notre précédente édition*), qui oppose un propriétaire foncier au concessionnaire de l'usine hydroélectrique au sujet de la réalité d'une servitude de passage, a finalement été ajournée. Ainsi en a décidé le juge, après que le concessionnaire en eut fait la demande.

Rappelons qu'un conflit oppose depuis plus d'un an et demi ce concessionnaire à l'association « Ranimons la cascade ! », laquelle lutte pour que soit maintenu un débit suffisant à la cascade de Salles-la-Source en toute saison. Selon elle, ce n'est pas le cas, notamment du fait de la présence de cette usine. Le procès initialement programmé hier, s'il ne concerne pas directement cette association qui compte près de 250 membres, était toutefois étroitement lié au combat mené sur place par les habitants pour la sauvegarde du site. La date du report de l'audience n'a pas été précisée.